



## LE MOT DU MAIRE

Déjà une bonne partie de l'été est derrière nous, heureusement il nous reste encore de belles journées à venir, récolte des jardins, conserve pour la saison froide.

Le 29 juin avait lieu l'assemblée générale annuelle de l'organisme de bassin versant des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon à l'hôtel de ville d'Huberdeau. Les principaux efforts de l'organisme sont déployés pour structurer la gestion de l'eau sur le territoire. Ces efforts se sont concrétisés par la mise en place de plusieurs conseils de concertation. M Claude Labonté siège sur celui de la Rouge nord et est représentant au conseil d'administration.

Lors de cette rencontre nous avons eu un exposé des travaux réalisés depuis sa fondation, l'adoption du plan d'action et du budget 2010-2011, de même que l'adoption des modifications aux règlements généraux. La modification majeure est que pour être membre vous devez vous inscrire et il n'y a pas de frais. Toute personne intéressée par la gestion de l'eau peut venir à l'hôtel de ville pour compléter le formulaire et devenir membre de l'organisme de bassin versant.

Le 30 juin une première rencontre de validation sur la politique familiale a eu lieu.

Le 7 juillet avait lieu la rencontre pour le bassin versant de la rivière Maskinongé (Proma). Un colloque aura lieu à Labelle le 22 septembre. Ce colloque se veut une première présentation des interlocuteurs et l'enclenchement du processus prévu dans la charte.

Le 7 juillet en soirée une consultation publique a été tenue concernant les activités hivernales sur le parc régional linéaire Le P'tit train du nord. Environ 15 personnes étaient présentes.

Le 13 juillet une rencontre de la table d'harmonisation du parc de Mont Tremblant a eu lieu à Lac-Supérieur.

Le 15 juillet avait lieu le conseil des maires, en voici un bref résumé :

- Présentation de l'état d'avancement de la pisciculture de St-Faustin et sur l'implantation d'un campus du collège Saint-Laurent et des aménagements aux infrastructures nécessaires.
- Acceptation des différents projets dans le cadre du pacte rural 2007-2012
- Résolution pour que la MRC prenne en charge la récupération des matières recyclables des ICI (industries, commerces, et institutions), et ce, dès juillet 2011
- Prochain contrat et transport des matières résiduelles: chaque Municipalité assumera la gestion des plaintes directement avec l'entrepreneur; le suivi et le contrôle du contrat de collecte comprenant la gestion des pénalités; l'ajout des services spécifiques durant le contrat; la diffusion des calendriers et le plan de communication local.
- L'orientation prise pour les éco-centres : tout éco-centre sur le territoire de la MRC des Laurentides doit être implanté sur un terrain public et soit géré et opéré par un organisme public.
- Renouvellement du contrat de fourniture de service de transport par autobus desservant la ville de Rivière-Rouge.
- 

Bonne fin d'été

Gilbert Brassard



## SUIVI DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 19 JUILLET

Voici le compte-rendu des principaux dossiers traités lors de la séance du 19 juillet 2010.

### **Administration, finances et ressources humaines**

Au niveau des ressources humaines, suite à l'intention annoncée par la directrice générale de prendre sa retraite d'ici la fin de l'année, le conseil a autorisé l'affichage du poste pour le recrutement d'un nouveau directeur général.

Le conseil a, de plus, confirmé l'embauche de quatre pompiers à temps partiel ayant complété leur période de probation, à savoir : Keven Laporte, Guyaume Gagnon, Mario Nantel et Richard Grenier. En outre, il a été résolu d'embaucher un technicien en prévention d'incendie de la MRC des Laurentides pour la production de plans d'intervention conformément au schéma de couverture de risques.

Par ailleurs, suite au désistement de l'acquéreur du tracteur 1984 tel qu'octroyé en avril dernier, le conseil a ratifié l'octroi du tracteur au 2<sup>e</sup> plus haut soumissionnaire soit, monsieur Martin Sauriol – 9077-2146 Québec inc.

Au niveau de la cour municipale de St-Agathe-des-Monts, d'autres Municipalités ont demandé leur adhésion, à savoir, Kiamika, Lac-Saint-Paul et Notre-Dame-de-Pontmain. En tant que Municipalité signataire de l'entente, Labelle a accepté ces adhésions.

Puis, considérant l'ensemble des coûts reliés au dossier de congédiement d'un pompier à temps partiel, le conseil a résolu de présenter une demande d'aide financière au fonds de défense des intérêts des municipalités de la Fédération des Municipalités du Québec.

Par ailleurs, suite à l'avancement de travaux réalisés par l'Association des propriétaires de la rive Ouest du lac Labelle (APROLL) dans le secteur du lac à la Truite, le conseil a autorisé le versement d'une avance de 8 000 \$ sur la contribution financière de 2011.

Pour ce qui est des règlements, un avis de motion a été donné pour l'adoption du règlement 2010-192 modifiant le règlement 96-008 fixant la tarification pour les bacs, la collecte, le transport, l'enfouissement et le recyclage des déchets.

### **Service des travaux publics et circulation**

Au niveau des travaux publics, le conseil municipal a résolu d'autoriser la signature d'une entente avec la Municipalité de La Conception relative à l'entretien d'hiver du secteur des Framboisiers, Mûriers et Cerisiers à Labelle et du secteur de la Framboisières à La Conception. Chacune des Municipalité procède ainsi à l'entretien de l'ensemble de ces secteurs, en alternance, par période hivernale.

Considérant l'achalandage accru sur le chemin du Moulin à l'intersection du chemin du Lac-Joly dû aux boîtes postales récemment installées, il a été résolu d'installer un panneau « arrêt obligatoire » dans les deux sens sur le chemin du Moulin à cette même intersection.

### **Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement**

Au niveau des dérogations mineures, le conseil a étudié les demandes soumises et accordé celles-ci, à savoir :

- dérogation de 13 m sur la profondeur du terrain pour permettre la création du lot 242-46 suite à la subdivision du lot 242 dans le cadastre du Village, situé sur la rue de la Montagne (Mat. : 0826-53-1090).
- dérogation de 5,67 m sur la profondeur du terrain pour permettre la création du lot 242-47 suite à la subdivision du lot 242 dans le cadastre du Village, situé sur la rue de la Montagne (Mat. : 0826-53-1090).
- dérogation de 1,24 m pour l'implantation d'un bâtiment principal dans la marge avant et de 0,5 m avec la distance d'un ruisseau sur le lot 5B-52, rang I dans le canton de Joly, situé au 4750, chemin du Lac-Bélanger (Mat. : 0621-08-3431).

Par ailleurs, le conseil a refusé d'acquiescer à une nouvelle demande présentée par le propriétaire du 1522, chemin des Pinsons (Mat : 1128-18-5886), pour l'aménagement d'un quai de plus de 20 m<sup>2</sup>. Le conseil autorise la construction d'un quai d'une largeur maximale de 3,66 m et ne dépassant pas 20 m<sup>2</sup>.

Puis, le conseil a autorisé le propriétaire du 163, rue Bélisle à reconstruire le muret, dans l'emprise de la rue Bélisle, à ses frais. La Municipalité ne pourra être tenue responsable de dommages au muret lors de travaux municipaux dans l'emprise de ce chemin

Au niveau de l'environnement, le conseil accorde une contribution de 1 000 \$ à la Société pour la Protection du bassin versant de la rivière Maskinongé (PROMA).

## SUIVI DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 19 JUILLET (SUITE)

### Loisirs, tourisme et famille

Pour ce qui est des loisirs, le conseil a réitéré son appui au projet de centre multifonctionnel sur lequel travaille la Ville de Mont-Tremblant qui comprend gymnase, piscine et salle d'exercices conformes aux nouvelles normes en vigueur. Le conseil pourrait être d'accord avec un mode de contribution financière qui tiendrait compte des charges que la Municipalité de Labelle assume déjà pour les opérations et les investissements nécessaires aux opérations du centre communautaire de Labelle comprenant piscine et gymnase.

Il a aussi été résolu de renouveler l'entente avec la Ville de Mont-Tremblant concernant l'inscription au hockey mineur et au patinage artistique des jeunes de Labelle. En vertu de cette entente, la Municipalité de Labelle assume la portion des coûts supplémentaires pour « non-résidents » appliqués par Mont-Tremblant.

Le conseil a aussi appuyé le camp des jeunes Sûreté du Québec / Club Richelieu la Ripousse en accordant une aide financière de 500 \$. Le conseil contribuera aussi à la Fondation du CHDL-CRNV en participant au tournoi de golf de ladite Fondation.

Le conseil a, par ailleurs ratifié la signature d'un protocole d'entente avec Québec en Forme concernant la tournée des camps de jour pour la promotion de la saine alimentation.

Finalement, dans le cadre du programme 0-5-30 (zéro tabac, 5 portions de fruits et légumes par jour et 30 minutes d'exercice par jour), le conseil a autorisé la divulgation de l'information contenue dans le *Portrait sommaire de la Municipalité de Labelle*, document préparé par l'Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides. C'est un dossier à suivre.

\*\*\*\*\*

Voici donc le résumé des principales décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 juillet 2010.

Pour mieux vous informer, certains de ces dossiers font ou feront l'objet d'articles plus détaillés dans *L'Info municipale*, dans les journaux ou dans d'autres publications que vous pouvez consulter. Dans certains cas, des avis publics seront publiés légalement par leur affichage à l'hôtel de ville, à la maison de la culture et, pour la période du 1er juillet au 30 septembre, sur le panneau d'affichage près du quai public du lac Labelle. Vous pouvez aussi, pour le détail de l'ensemble des décisions du conseil ou pour prendre connaissance des règlements adoptés, visualiser les procès-verbaux et les règlements à la section « affaires municipales » du site de la Municipalité au <http://www.municipalite.labelle.qc.ca/>. En outre, vous pouvez communiquer directement avec moi au 819-681-3371, poste 5004.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Christiane Cholette

Veillez prendre note que la prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le 16 août prochain à 20h.

## DEMANDE DE DEROGATION MINEURE POUR L'ASSEMBLÉE DE JUILLET

À la séance du conseil municipal qui se tiendra le lundi 16 août, trois dérogations mineures seront à l'ordre du jour :

- une dérogation de 8,09 et 3,08 mètres sur la marge arrière et une dérogation de 1,05 mètre avec la marge avant pour l'implantation d'une nouvelle construction au lot 10B-1, rang B dans le canton de Joly situé sur au 2539, route du Curé-Labelle;
- une dérogation de 23 centimètres sur la ligne latérale pour l'agrandissement d'un bâtiment principal sur lot 207, rang F, dans le canton de Labelle situé au 23, chemin de la Rivière-Maskinongé ;
- une dérogation mineure de 5 mètres pour l'implantation d'un bâtiment principal par rapport au lac Labelle sur le lot 21B-8 du rang B, dans le canton de Labelle sur le chemin de la Presqu'île ;

Toute personne ou organisme intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes de dérogation mineure.

### DATE DE TOMBÉE DE LA PROCHAINE *Info municipale*

Merci de nous aider à vous offrir un petit journal local qui nous ressemble.

**Date de tombée**  
13 août 2010

**Date de parution**  
2 septembre 2010

## SERVICE DES LOISIRS ET DU TOURISME

(819) 681-3371

EVE PICHETTE-DUFRESNE, POSTE 5009

### Programmation loisirs automne 2010

La programmation d'automne du service des loisirs et du tourisme sera publiée et distribuée dans les foyers via la poste le jeudi 2 septembre 2010. D'ici là si vous avez des services à offrir pour donner des cours ou si vous avez des demandes particulières, n'hésitez pas à me contacter.

### Tennis

Vous pouvez utiliser les terrains de tennis gratuitement. Ceux-ci sont situés au parc du Centenaire et accessible par la rue de l'Église.

Vous n'avez qu'à vous présenter à l'hôtel de ville en semaine sur les heures de bureau ou au bureau d'accueil touristique qui est ouvert les fins de semaines à partir du 15 mai. En échange d'un dépôt de 10 \$, la clé des cadenas vous sera remise.

### Piscine municipale - ouverture estivale Du 28 juin au 20 août 2010

Bain libre familial : Lundi et mercredi  
16 h à 18 h  
Bain libre adulte : Mardi et vendredi  
12 h à 13 h  
Information : Johanne Paquette  
Gestionnaire aquatique  
819-681-3371 poste 5014

### Composteurs

Des composteurs sont en vente à la Municipalité au coût de 30 \$ soit à demi prix. Vous devez vous présenter à la réception de l'hôtel de ville pour faire le paiement et aller le chercher au garage municipal par la suite.

### Mini-jeux

Le 10 août (11 août en cas de pluie) la Municipalité sera l'hôte des Mini-jeux des Laurentides. Ce sera 400 enfants de la MRC des Laurentides qui seront initiés à des sports, et ce, chez nous au parc du Centenaire. Si vous êtes curieux, venez jeter un coup d'œil.

### Hockey mineur et patinage artistique à Mont-Tremblant Entente pour la tarification non-résident

La Municipalité de Labelle offre la possibilité aux enfants de s'inscrire au hockey mineur et au patinage artistique à Mont-Tremblant sans avoir à défrayer les coûts supplémentaires pour « non-résidents »

Pour ce faire, vous devez vous procurer une attestation de résidence à la réception de la Municipalité de Labelle avant de faire l'inscription à Mont-Tremblant.

Au niveau des inscriptions, nous vous informons qu'elles ont lieu du 9 au 28 août.

Pour plus d'information sur les coûts et les catégories d'âge, il y aura prochainement une publicité dans le journal l'Information du Nord et vous pouvez également contacter le service des loisirs et de la culture de la ville de Mont-Tremblant au 819-425-8614 poste 2500.

### Cours de Tai Chi Détente, santé, vitalité

Pour votre mieux être! Adapté aux 60 ans et plus. Les cours débiteront au mois de septembre. Inscrivez-vous dès maintenant pour réserver votre place.

**Horaire:** les lundis **Lieu:** salle Valiquette

**Date limite d'inscription:** le 20 août

**Pour information:** Sylvie Berthiaume, plus de 30 ans d'expérience en diverses approches corporelles de mieux-être. 819-688-2777



### Bibliothèque Lancia-Monette

819-681-3371

Nathalie Robson, POSTE 5021



Si vous désirez vous inscrire à la bibliothèque, n'oubliez pas d'apporter une preuve de résidence. L'abonnement est gratuit pour les résidents/contribuables ainsi que l'accès aux postes informatiques et au réseau Internet sans fil.

#### Heures d'ouverture :

Mardi : 13 h à 17 h et 18 h 30 à 20 h 30

Mercredi : 12 h 30 à 16 h 30

Jeudi : 13 h à 17 h et 18 h 30 à 20 h 30

Vendredi : 10 h à 12 h et 12 h 30 à 16 h 30

Samedi : 9 h à 12 h 30

Pour toutes informations, n'hésitez pas à contacter Nathalie Robson, directrice, au 819-681-3371, poste 5021 ou par courriel : [biblio@municipalite.labelle.qc.ca](mailto:biblio@municipalite.labelle.qc.ca)

Vous pouvez également consulter notre page web : [www.reseaubibliodisquebec.qc.ca/labelle](http://www.reseaubibliodisquebec.qc.ca/labelle)

## SERVICE D'URBANISME

Marc Blaquière, poste 5007; Charle Elie Barrette, 5008; Martin Ouimet, environnement, poste 5031  
Jonathan Bezeau, inspecteur, poste 5031; Ginette Cormier, secrétaire, 5001

### RAMASSAGE DES GROS REBUTS PROCHAINES COLLECTES: 6 SEPTEMBRE 2010 ET 4 OCTOBRE 2010

Nous avons constaté que de gros objets ont été placés en bordure des propriétés après la date du ramassage.

Nous vous rappelons qu'il est interdit de placer de gros rebuts après la date du ramassage et que le règlement sur les ordures prévoit des amendes pour les contrevenants. Nous vous recommandons de placer vos gros rebuts la veille de la date du ramassage.

Vous êtes donc priés de retirer les gros rebuts en bordure de votre propriété.  
Nous comptons sur la collaboration de tous!



#### CHIEN

Depuis quelques semaines nous recevons plusieurs plaintes sur les dérangements causés par les chiens. C'est pourquoi nous souhaitons rappeler certaines normes, restrictions et / ou obligations portant sur eux. Ainsi, tout propriétaire de chien (vivant habituellement sur notre territoire) doit obtenir une médaille pour son animal en payant les frais de 15 \$ à l'hôtel de ville. Par ailleurs, il est interdit de garder plus de 2 chiens par résidence. Aussi, les chiens doivent être attachés ou gardés sur un terrain clôturé ou en laisse lorsqu'ils circulent sur le territoire. Donc, un chien trouvé à l'extérieur de la propriété de son gardien et n'étant pas conduit par ce dernier au moyen d'une laisse est présumé errer illégalement et peut être capturé en tout temps par le service de la voirie de la Municipalité ou par la fourrière. Enfin, il va de soit que les chiens ne doivent pas déranger le voisinage par leurs aboiements ou autrement. Pensez à vos voisins et aux passants !

Toute infraction est passible d'une amende minimale de 300 \$ plus les frais d'administration.

#### VIGNETTE DE BATEAU OBLIGATOIRE POUR TOUS

Il est à noter que les propriétaires riverains de tous les lacs de Labelle qui utilisent une embarcation moteur pour se balader sur un lac doivent obtenir une vignette au coût de 5 \$ à l'un de ces trois endroits : L'Hôtel de Ville, le bureau touristique ou au quai du lac Labelle.

Cette décision s'explique pour assurer un meilleur contrôle des embarcations sur les lacs afin qu'il n'y ait pas de propagation de plantes ou d'espèces aquatiques indésirables comme le myriophylle à épis et empêcher que des propriétaires riverains permettent à des touristes et amis de mettre à l'eau une embarcation sans que celle-ci n'ait été lavée.

Des constats d'infractions de 300\$ pourraient être donnés aux contrevenants.

#### L'EAU, SOURCE DE VIE

Les dangers qui menacent l'eau sont multiples, que l'on parle d'épuisement de la ressource, de rareté, de pénurie, de pollution, etc. Des enjeux de taille se dessinent, il n'est plus étonnant d'entendre parler de l'or bleu.

Au Québec nous avons la chance de figurer parmi les plus gâtés de la planète en matière d'eau potable. C'est pourquoi les gens ne se sentent pas impliqués dans cette problématique grandissante, bien sûr nous avons tous entendu parler des cyanobactéries, des plantes exotiques envahissantes, etc. mais encore là, nous restons incroyables.

Dernièrement, j'ai visité la famille d'un copain venant du Saguenay-Lac St-Jean et lors d'un souper, en environnementaliste que je suis, j'ai commencé à parler de la rareté de l'eau potable.

Imaginez le portrait, ces gens ont chaque jour devant eux cette gigantesque étendue d'eau qu'est le lac St-Jean, l'un des plus grands réservoirs d'eau potable au monde. Ils ont beaucoup ri et jamais cru une telle possibilité de pénurie.

Mais malheureusement c'est la triste réalité. Nous faisons partie d'une liste restreinte de neuf pays qui possèdent 60% des réserves d'eau douce dans le monde. Il s'agit du Brésil, du Canada, de la Chine, de la Colombie, des États-Unis, de l'Inde, de l'Indonésie, du Pérou et de la Russie.

On estime que 70 % de la surface de la planète est recouverte d'eau, mais 97,5 % de celle-ci est salée, donc impropre à la consommation. Des 2,5 % d'eau douce qui reste, seulement 0,007 % se trouve accessible à l'être humain.

Ce qui fait qu'il semble plus facile pour certains pays en voie de développement de s'abreuver de Coca-Cola ou de Pepsi que d'accéder à de l'eau potable.

En Afrique, en Amérique latine et en Asie, on chiffre aux alentours de 40 % à 45 % les gens qui s'abreuvent sans problème. En comparaison avec l'Amérique du Nord qui se situe à 99%. Le Québec à lui seul, possède 3% des réserves mondiales d'eau douce, ce qui n'est quand même pas une raison de la gaspiller. Au Canada on consomme, en moyenne, 326 litres d'eau par jour par personne, soit quatre fois plus que la norme établie par les Nations Unies qui est de 80 litres par jour pour avoir une bonne qualité de vie.

Ce qui fait de nous les plus gros consommateurs d'eau sur la planète, il est donc de notre responsabilité à chacun de poser des gestes quotidiens pour économiser l'eau.

Liens : [www.eausecours.org](http://www.eausecours.org)

**NE PAS NOURRIR LES CANARDS, ATTENTION À LA DERMATITE**

La présente fait suite à plusieurs cas de la Dermatite du baigneur que nous avons répertoriés cette année. La Dermatite est une infection cutanée causée par de petites larves que l'on retrouve dans nos lacs. Ces dernières portent le nom de **CERCAIRES** et elles sont presque invisibles à l'œil nu.

Les cercaires proviennent de l'excrément des **canards et autres oiseaux** qui entraînent la contamination des escargots en bordure du rivage. À partir des escargots, des cercaires sont libérées et retournent contaminer les oiseaux aquatiques. Malheureusement, les cercaires ne font pas de différence entre les oiseaux et les baigneurs. C'est ainsi que, lors de la baignade, les cercaires se collent à la peau jusqu'au moment où vous sortez de l'eau. Sous l'action du soleil, la peau s'assèche et les cercaires y pénètrent en la piquant et elles y meurent.

*Nous vous demandons donc d'éviter d'attirer les canards et autres oiseaux en les nourrissant, car ces derniers produisent des excréments qui contaminent les escargots et ces derniers provoquent la prolifération des cercaires s'attaquant aux baigneurs.*

**Pour éviter ou limiter les inconforts de la Dermatite, au sortir de l'eau, asséchez rapidement et vigoureusement la peau en la frottant avec une bonne serviette.**

Les effets de la Dermatite sur la santé sont les suivants :

- **Apparition de plaques rouges sur la peau;**
- **Inflammation de la peau;**
- **Démangeaisons intenses durant plus de 10 jours;**
- **Infection de la peau dans certains cas.**

Pour soigner la Dermatite, il faut éviter de gratter la peau afin de ne pas provoquer d'infections. Vous pouvez soulager l'inconfort des démangeaisons en appliquant une crème ou une lotion contre les démangeaisons, telle que la calamine. Dans le doute, consultez votre pharmacien.

Si les démangeaisons persistent après plusieurs jours ou si votre état de santé vous inquiète, n'hésitez pas à consulter votre médecin.

Dans le cas où vous pensez avoir attrapé la dermatite, veuillez vous rapporter au ministère des Services sociaux et de la Santé au numéro suivant : 450-436-8622 poste 2229.



**LE PARE-FEU DU CHEF**



**Ceci est un deuxième rappel concernant les feux de camp et feux de brûlage.**

Le mois dernier, nous avons eu des feux de brousse et de forêt. Vous devez avoir en votre possession un permis de brûlage lorsque vous faites des feux à ciel ouvert. Quand nous avons un indice élevé ou extrême de la SOPFEU, ne faites aucun feu. N'oubliez pas, vous êtes toujours responsable de votre feu et des conséquences de celui-ci.

Alors voici un petit rappel des règlements:

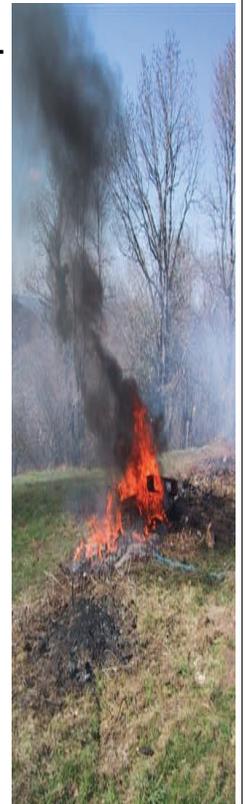
Le règlement municipal numéro 2000-33, concernant le brûlage, vous oblige d'avoir un permis. Aucun frais n'est chargé pour ce dernier.

En résumé, ce règlement oblige d'avoir un permis entre le 15 mars au 30 novembre, pour tout brûlage à ciel ouvert, **sauf le petit feu de camp.**

Il faut noter que le permis pourrait être refusé dans les cas suivants :

- lorsque le vent excède 25 km/heure;
- lorsqu'une interdiction d'allumer un feu à ciel ouvert a été émise par le ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec;
- lorsque l'une des conditions stipulées au présent règlement n'est pas respectée;
- durant la période de sécheresse suivant la fonte des neiges au printemps.

Les feux de camp pour éloigner les moustiques ou égayer un pique-nique ou fête champêtre doivent avoir une superficie de 1 mètre par 1 mètre maximum et pas plus de 1 mètre de hauteur et devront être entourés de matières incombustibles.



## LE PARE-FEU DU CHEF (SUITE)

**Une personne responsable doit toujours être sur les lieux et avoir des facilités d'extinction dudit feu à tout instant.**

Toute personne qui met le feu et qui ne prend pas les mesures nécessaires pour empêcher un feu de s'étendre sur les terrains avoisinants, commet une infraction en vertu du présent règlement et elle est passible de toutes les peines prévues par la loi.

Le gros bon sens est toujours de mise.

Merci pour votre compréhension et coopération.

Le directeur du service, Stephen Potts

# ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

## LE CAMPAGN'ART DE LABELLE 7 et 8 août 2010

Le *Campagn'Art* de Labelle est un symposium de peinture qui tiendra sa 4<sup>e</sup> édition au parc des Cheminots (180, du Dépôt, Labelle). Les artistes peindront sur place pour le plus grand plaisir des visiteurs. Bienvenue à tous.

Entrée gratuite.

le Campagn'Art  
à Labelle

## COUP D'ŒIL DE VOTRE PAROISSE INVITATION À TOUS!

Vous souhaitez lui dire au revoir?  
Mario Thibault célébrera  
sa dernière messe dans notre paroisse  
Le dimanche 15 août prochain à 9 h 30.

Tu souhaites participer à cette célébration;  
lectures, chants etc...

Laisses tes coordonnées  
au presbytère 819 686-2023  
Ou à Carole Beaudry : 819 686-5551  
Ou à Christine Saindon : 819 686-3343

Quoi de mieux que le rassemblement  
pour témoigner notre solidarité envers  
ce témoin vivant de la foi!

## La MDJ se refait une beauté et vous invite !

Pendant l'été chaud que nous traversons, la MDJ en profite pour se refaire une beauté pour l'année scolaire à venir ! Nous vous invitons à venir vous impliquer en grand nombre dans les divers projets d'arts et de jardinage qui animeront la maison.

Nous tenons à remercier la MDJ de La Minerve et son nouveau coordonnateur, Christian Rousseau, de nous avoir invités à participer à leurs super sorties organisées de l'été. Un merci particulier à Marie-Ève Contant qui a accompagné bénévolement nos jeunes aux chutes Niagara, les 7 et 8 juillet dernier !

Le 11 septembre, la MDJ invite tous les parents, les membres et les jeunes non-membres pour la grande *Épluchette de fin d'été* ! Nous vous présenterons les projets réalisés au cours de l'été et faits en collaboration avec le programme *Québec en Forme*.

C'est aussi, pour nous, une belle occasion de vous rencontrer, chers parents !

Au plaisir de vous voir !



## La Belle Culture

Le 25 septembre La Belle Culture organise toute une programmation dans le cadre des Journées de la culture :

- 9 h à 10 h 30 et Ateliers à saveur culturelle et artistique pour les enfants à déterminer.  
10 h 30 à 12 h : Les informations seront transmises à l'école Le Tremplin à la rentrée des classes.  
12 h à 15 h Exposition des métiers d'art jeunesse au gymnase du Centre communautaire pour les moins de 18 ans.  
15 h La Belle Relève au gymnase du Centre communautaire  
Spectacle de variétés ouvert à tous peu importe votre âge et votre talent, en voici les catégories et les prix :  
10 ans et moins: Panier-cadeaux  
11 à 18 ans : 150 \$ en argent  
19 ans et plus : Certificat-cadeau  
Une audition aura lieu préalablement

Pour toutes les activités, la date limite d'inscription est le 15 septembre 2010. Pour être exposant au Salon des métiers d'art jeunesse et participer à La Belle Relève, il n'y a aucun coût d'inscription.

Également, nous sommes toujours à la recherche de quelques bénévoles pour compléter notre conseil d'administration. Bienvenue à tous!

Inscription et information vous pouvez contacter Eve Pichette-Dufresne au service des loisirs et du tourisme au 819-681-3371 poste 5009.

### **COURS DE PEINTURE SUR BOIS POUR DÉBUTANTS**

Horaire : Les mardis de 18 h 30 à 21 h 30  
Durée : 4 cours à partir du 7 septembre 2010  
Lieu : Pavillon des loisirs (15, rue des Loisirs)  
Coût : 15 \$ / cours  
Inscription : Louise Gaudreau au 819-686-2173

## CERCLE DE FERMIERES LABELLE

### **Les CFQ un bouquet de solidarité toujours florissant!**

En cette année du 95<sup>e</sup> anniversaire de notre corporation et de notre 75<sup>e</sup> anniversaire de Cercle, à Labelle, il fait bon nous rappeler tout le chemin parcouru. La solidarité et la détermination des membres ont mené le Cercle Labelle à un haut niveau d'engagement auprès des femmes et de leur implication dans le milieu. Nous osons espérer que cette solidarité demeure au cœur de nos actions présentes et futures afin que notre Cercle puisse continuer de s'épanouir en poursuivant ses objectifs.

### **Dimanche 3 octobre 2010, nous fêtons notre 75<sup>e</sup> anniversaire.**

Vous êtes tout particulièrement invités à la rencontre, après la messe, qui se déroulera à la salle Wilfrid-Machabée (2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville). Elle débutera avec un punch et sera suivie du repas. Ensuite, quelques témoignages seront entendus. Si vous avez des anecdotes à nous raconter, communiquez avec nous.

Au menu, 4 services (plat principal « Médaille de porc ») au coût de 25 \$

Présentement les billets sont en vente.

Pour nous contacter :

1, rue du Pont  
Labelle (Québec) J0T 1H0  
Courriel : manonrvenne@sympatico  
Téléphone : Nicole au 819-686-1412

**Prochaine assemblée :** Mercredi 8 septembre  
2010 de 13 h à 16 h  
Salle Wilfrid-Machabée

Art textile : sac bouteille de vin en tissus  
Art culinaire : tarte aux oignons  
Apporter vos petits trésors réalisés cet été

Bienvenue à tous!

Après cet été haut en couleur et... chaud..., nous avons hâte de vous voir. À bientôt!

Information : Nicole au 819-686-1412





## COMITÉ DES LOISIRS

**SORTIE FAMILIALE  
L'IMPACT DE MONTRÉAL**

Le comité des loisirs organise une sortie **familiale** pour aller voir un match de soccer de l'Impact de Montréal au stade Saputo.

**Date :** Le vendredi 27 août 2010  
**Heure du match :** 19 h  
**Heure de départ :** 16 h  
**Lieu du départ :** Stationnement pavillon des loisirs  
15, rue des Loisirs  
**Coût :** 15 \$ par personne  
**Transport :** Gratuit (autobus)  
**Pour information :** 819-681-3371 poste 5009

**Comme il s'agit d'une sortie familiale,  
tous les enfants doivent être accompagnés  
d'un parent.**

## 12<sup>E</sup> COLLECTE DE SANG À LABELLE

Le comité organisateur de la Collecte du 22 juillet est très satisfait du déroulement de cet événement.

Merci à tous les bénévoles qui nous ont aidés de près ou de loin à sa réussite.

D'autres informations sont à venir dans l'*Info municipale* du mois de septembre.

Le sang est un liquide vivant. Le corps d'un adulte en renferme de 4 à 6 litres. Après s'être fait une coupure à un doigt et qu'on met celui-ci dans la bouche, le sang a une saveur salée et métallique. Cela s'explique par le fait que le sang contient du sel (chlorure de sodium) et du fer.

À la prochaine!



## NOURRI-SOURCE- HALTE ALLAITEMENT



Une halte allaitement vise à encourager toutes les mères qui allaitent. Ce sont des moments privilégiés qui permettent de faire un brin de jasette avec d'autres personnes qui vivent des réalités semblables, d'échanger sur nos nuits courtes et de sortir de notre nid.

Ces rencontres sont l'occasion pour les femmes enceintes qui désirent allaiter, de démystifier ce qu'est l'allaitement et de voir concrètement des mamans et leur bébé à l'œuvre. Pour celles qui allaitent, c'est l'endroit idéal pour trouver réponses à vos questions. Sur place, une infirmière du CLSC peut peser vos bébés. Une marraine d'allaitement de Nourri-Source est toujours présente.

Bienvenue aux mères enceintes, aux nouvelles mamans, aux pères, aux grands-parents et à toute personne intéressée par l'allaitement.

### Prochaine rencontre:

Mardi 10 août : Retour au travail et allaitement du bambin

## 2E ANNIVERSAIRE DE L'ARBRE DU PARTAGE



L'Arbre du partage célébrera sa 2e année d'existence en septembre prochain et nous souhaitons remercier tous les gens qui ont cru en nous. Que ce soit par votre apport financier ou par vos actions bénévoles lors de nos activités, vous nous avez grandement aidés à créer des étincelles dans les yeux de plusieurs enfants à l'occasion des fêtes de Noël et de la saison estivale pour des inscriptions au camp de jour et aux activités sportives. Pour nos prochaines actions, nous remettrons des sacs d'école comprenant tous les effets scolaires et le matériel éducatif nécessaire à la rentrée 2010-2011.

## **3E LEVÉE DE FONDS - VENTE DE GARAGE ET LAVE-AUTO 3-4-5 SEPTEMBRE 2010**

Le succès que nous avons connu lors de notre 2<sup>e</sup> vente de garage nous a confirmé à quel point les gens sont généreux lorsqu'il est question de venir en aide aux enfants défavorisés. C'est pourquoi, dans le but de pouvoir poursuivre notre mission, nous y allons pour une autre vente de garage!!

**Lieu:** Lave-auto libre-service de Labelle  
6541, boul. Curé-Labelle  
Labelle

**Dons d'objets:** Linge d'enfants, jouets, meubles, outils, livres, etc.

Il vous sera possible de nous les apporter directement au lave-auto les jours de la vente de garage. S'il vous est impossible de vous déplacer lors de ces deux journées veuillez communiquer avec nous.

**Mélissa au 819-686-9943  
Geneviève au 819-686-2418**

**Émilie au 819-686-9980**

**Janick au 819-686-1085**

## CALENDRIER DES ACTIVITÉS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

Mois	Date	Heure	Activités	Organisme	Lieu
08	7-8		Symposium le Campagn'Art	Symposium le Campagn'Art	Parc des Cheminots
08	9 au 28		Inscription hockey mineur et patinage artistique à Mont-Tremblant	Ville de Mont-Tremblant	Hôtel de ville de Mont-Tremblant
08	10		Mini-jeux des Laurentides	Hôte-Municipalité de Labelle	Parc du Centenaire
08	10		Retour au travail et allaitement du babin	Nourri-Source	CLSC Labelle
08	13		Date de tombée—Info municipale édition du mois de septembre	Municipalité de Labelle	
08	16	20 h	Séance du conseil municipal	Municipalité de Labelle	Salle Wilfrid Machabée
08	27	16 h	Sortie familiale—L'Impact de Montréal	Comité des loisirs	Montréal
09	02		Parution Info municipale	Municipalité de Labelle	
09	06		Ramassage des gros rebuts		
09	07	18h30 à 21h30	Début des cours de peinture sur bois—débutant	La belle culture	Pavillon des loisirs
09	08		Première assemblée 2010-2011	Cercle de fermières Labelle	
09	10	17 h 30	Soirée de reconnaissance des bénévoles 2010	Municipalité de Labelle	Salle Wilfrid Machabée
09	25		Journées de la culture	La belle culture	
10	03	Après la messe	75e anniversaire	Cercle de Fermières Labelle	Salle Wilfrid Machabée
10	04		Ramassage des gros rebuts		
11	27		Tournoi de panaches	Association chasse et pêche	

